DÉMARCHE D’AIDE AUX ÉLÈVES

En considérant les modèles décrits dans les pages précédentes, l’enseignant voulant présenter un nouvel apprentissage à ses élèves planifie les approches et interventions qu’il mènera auprès d’eux. Il anticipe les difficultés reliées à ce nouvel apprentissage tout comme l’enrichissement qui pourrait s’y ajouter.

Les activités ou SAE prévues devraient permettre à l’élève d’aborder ce nouvel apprentissage plus d’une fois.

Lorsque des élèves ne progressent pas suffisamment dans leurs apprentissages :

* L’enseignant **documente les difficultés** et analyse la situation selon une approche systémique. Il prend donc en considération tous les facteurs pouvant influencer la présence des difficultés observées.
* Il discute des difficultés observées avec l’élève et ses parents au besoin.
* Il peut échanger avec les membres du personnel gravitant autour de l’élève *(orthopédagogue, psychologue, orthophoniste, direction, éducateur spécialisé, etc.)* afin de partager sa perception de la situation et ses observations.
* Il pose des interventions pouvant répondre aux besoins de l’élève. La durée de l’essai de ces interventions est planifiée et prédéterminée.
* Il évalue la progression de l’élève et la réponse aux interventions.

Si les difficultés de l’élève se résorbent, la démarche s’arrête ici.

L’enseignant garde tout de même l’élève à l’œil.

L’enseignant observe des difficultés d’apprentissage **persistantes** chez un élève malgré les interventions dispensées.

Mise en place d’un **plan d’intervention ou d’un plan d’action** pour soutenir l’élève. :

* Des interventions supplémentaires, spécifiques et ciblées seront offertes à l’élève (RAI niveau 2). La progression de l’élève ainsi que la réponse aux interventions sont documentées et planifiées.
* Mise en place de **mesures d’adaptation** pouvant soutenir la réussite (mise à l’essai en contexte d’apprentissage, puis application en contexte d’évaluation par la suite).
* Référence à des services spécialisés au besoin par le biais des formulaires en vigueur selon le service concerné.
* Mise en place d’objectifs et de moyens précis selon les besoins de l’élève.

L’enseignant observe des difficultés d’apprentissage **persistantes** chez un élève malgré les interventions dispensées.

Si les difficultés de l’élève s’atténuent, la démarche s’arrête ici.

Le plan d’intervention est révisé périodiquement et les besoins de l’élève sont réévalués.

Un **estompage** des mesures d’adaptation est planifié **si possible**.

Si les difficultés persistent, des interventions **intensives et spécialisées** sont offertes à l’élève (RAI niveau 3) :

* + - 1. Analyse en équipe-multi de la situation de la progression de l’élève (identification des besoins prioritaires et des mesures pouvant soutenir sa réussite, révision du plan d’intervention).
			2. Référence à un service spécialisé au besoin par le biais des formulaires en vigueur selon le service concerné.
			3. Si l’élève n’est toujours pas en situation de réussite, mise à l’essai de mesures de **modifications** en contexte d’apprentissage. Planifier d’abord des modifications favorisant au moins l’atteinte le seuil minimal de réussite.
			4. Si les mesures de modifications permettent à l’élève de faire la démonstration de ses apprentissages et de ses compétences, mise en place en contexte d’évaluation et prise en considération dans le calcul du résultat.
			5. Observation de la progression de l’élève et analyse de l’impact des mesures appliquées sur la réussite.

Si les difficultés de l’élève s’atténuent, les modifications nécessaires à la réussite de l’élève sont notées au plan d’intervention et les besoins de l’élève sont réévalués périodiquement.

Un **estompage** des modifications est planifié.

Si les difficultés importantes de l’élève persistent toujours et que son développement est compromis, l’équipe-multi analyse les solutions pouvant répondre aux besoins de l’élève :

* Si la progression des apprentissages est en péril et que le retard scolaire s’accentue : mise en place d’un bulletin personnalisé.
* Référence en classe à effectif réduit si pertinent.

